



Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 16/06/2020



ID : 030-213000037-20200611-DCM202031-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n° 31/5.5/11-06/17

SEANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

OBJET

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUULET C. BONATO à J. RAMS

Secrétaire de séance : C. GROUL

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2020-4 qui autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention après des différents partenaires publics et privés pour la restauration et la modernisation de l'Orgue de l'Eglise Notre Dame des Sablons. Le montant estimé de l'opération s'élève à 144 000 € HT avec des participations à hauteur de :

- Europe (FEDER) 40 000 €
- Région Occitanie 25 000 €
- CCTC 11 000 €
- Mécenat privé 39 200 €

- 2020-5 qui retient la société SMACL Assurance pour son offre concernant le marché public d'assurance en responsabilité civile et risques annexes d'un montant de 43 555.40 € HT et ce à compter du 1^{er} janvier 2020

-2020-6 qui retient l'offre d'achat d'une machine de menuiserie, la société TR BOIS SARL sise à Calvisson, pour une mortaiseuse à chaîne marque Lyon Fix de 2005, soit la somme HT de 1 000 €, TTC : 1 200 €

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

- 2020-7 qui demande un concours financier auprès du Conseil Départemental de la Région Occitane pour un montant de 28 000 € dans le cadre de l'appel à initiatives 2020, de la conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie du Gard, concernant les deux actions collectives de prévention du Centre Socio Culturel Municipal.

- action 1 : générations amies : loisirs pour tous, loisirs seniors : du temps pour soi : 8 000 €
- action 2 : génération amies : échanges de savoir – pour une transmission et une formation tout au long de la vie : 15 000 €
- action 3 : la solitude à aimer ou à combattre : création artistique et théâtrale : 5 000 €

- 2020-8 qui déclare sans suite la procédure de consultation relative à l'attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise en œuvre de l'axe mobilité du projet urbain, conformément à l'article R 2185-1 du code de la commande publique, et qui engage une nouvelle consultation en procédure d'appel d'offres. La SPL 30 est chargée d'informer les candidats et de mettre en œuvre la nouvelle consultation.

-2020-9 qui concède à M. et Mme BRACCHINO une concession funéraire dans le cimetière communal, moyennant la somme de 465 € pour une durée de 50 ans.

- 2020-10 qui attribue à la Société SACPA, sise à Casteljaloux (47700) le marché fourrière animale pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, au prix de 0.879 € par habitant/an.

- 2020-11 qui autorise M. le Maire à signer une convention de location de terrain appartenant à M. NAVARRO, parcelle BA 11, d'une superficie de 3 117 m², moyennant la somme de 3 300 €/an pour accueillir les touristes lors des différentes fêtes organisées sur la commune. Cette mise à disposition prend effet le 1^{er} Mai 2020 pour une durée de 5 ans.

- 2020-12 qui autorise M. le Maire à signer une convention de location de terrain appartenant à M. BREZUN, parcelle BA 10, d'une superficie de 6 090 m², moyennant la somme de 8 800 €/an pour accueillir les touristes lors des différentes fêtes organisées sur la commune. Cette mise à disposition prend effet le 1^{er} Mai 2020 pour une durée de 5 ans.

- 2020-13 qui fixe pour l'année 2020-2021 les tarifs d'ODP aux fins d'activité professionnelle régulière à l'identique de ceux de 2019-2020

- 2020-14 qui concède à M. et Mme SAGNIER une concession funéraire dans le cimetière communal, moyennant la somme de 465 € pour une durée de 50 ans.

- 2020-15 qui concède à Mme VOWSCHEID une concession cinéraire dans le columbarium moyennant la somme de 775 € pour une durée de 30 ans.

- 2020-16 qui supprime la sous régie de recettes du CCAS depuis le 31 décembre 2019

- 2020-17 qui autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation à titre gratuit de la parcelle AN 327 lieu dit la Gare afin d'en affecter l'usage exclusif au stationnement des bus de transport Lio Transport et Hérault Transport.

Le Maire,

Pierre Maumejean

